

ANNEXES : DETAILS DES FINALITES POURSUIVIES

Ce pourquoi nous utilisons vos données personnelles *Motif justificatif du traitement de vos données*

1. La gestion de la relation au quotidien avec le Client, Prospect, de nos produits et services

<p>1.1 <i>Demande d'ouverture et ouverture du compte ; souscription des autres produits et services : moyens de paiement, crédits, contrats d'épargne et de placements financiers, contrats d'assurance et de prévoyance</i></p>	<p>Exécution d'un contrat auquel le Client est partie ou l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du Prospect ou du Client.</p> <p>Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires pour la due diligence</p>
<p>1.2 <i>Gestion du compte et des autres produits et services (y compris le traitement des opérations et la communication clients afférente) tels que les moyens de paiement, crédits, contrats d'épargne et de placements financiers, contrats d'assurance et de prévoyance, la gestion des incidents courants et la tarification.</i></p>	<p>Exécution d'un contrat auquel le Client est partie.</p> <p>Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires pour la transmission de communication règlementaire</p>
<p>1.3 <i>Traitement des changements de situation du Client ayant un impact sur la gestion du compte et des autres produits et services (y compris la clôture des produits et services).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution d'un contrat auquel le Client est partie. • Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires pour la gestion d'une succession, et pour l'identification des comptes et coffres forts en déshérence
<p>1.4 <i>Consultation et déclaration réglementaires ou facultatives des incidents liés aux opérations sur le compte</i></p>	<p>Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires.</p> <p>Intérêt légitime. L'intérêt est de traiter et de se prémunir des incidents.</p>
<p>1.5 <i>Enregistrements téléphoniques à des fins de preuve : passage d'ordres, vente par enregistrement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'exécution d'un contrat auquel le Client est partie • Le respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires.

2. La gestion des réclamations, du contentieux, des impayés, du recouvrement des créances

<p>2.1 <i>Gestion des réclamations</i></p>	<p>Exécution d'un contrat auquel le Client est partie.</p>
<p>2.2 <i>Gestion des impayés, recouvrement amiable et contentieux</i></p>	<p>Intérêt légitime de la Banque. Son intérêt est de procéder au recouvrement de ses créances, demander ou défendre en justice pour la protection de ses intérêts</p>

3. La prospection et l'animation commerciale

<p>3.1 <i>Développer la relation Client / Prospect. Créer des bases de prospection fiabilisées</i></p>	<p>Intérêt légitime de la Banque. Son intérêt est d'assurer une relation optimale avec les Clients et Prospects.</p>
--	--

ANNEXES : DETAILS DES FINALITES POURSUIVIES

<i>Ce pourquoi nous utilisons vos données personnelles</i>	<i>Motif justificatif du traitement de vos données</i>
3.2 <i>Pilotage des activités marketing, enquête de satisfaction, élaboration de nouvelles offres</i>	Intérêt légitime. Son intérêt est d'optimiser son efficacité commerciale, à travers par exemple l'élaboration de nouvelles offres adaptées au marché.
3.3 <i>Personnalisation des offres et services proposés</i>	Intérêt légitime. L'intérêt est d'améliorer sa connaissance des Clients et Prospects afin de mieux concevoir et cibler leurs offres
3.4 <i>Envoi d'une communication commerciale personnalisée</i>	Consentement du Client ou du Prospect pour les communications par voie électronique. Intérêt légitime pour les autres canaux
3.5 <i>Utilisation de cookies / traceurs à des fins : • de publicité personnalisée • d'enrichissement de la connaissance Clients / Prospects, • de partage (réseaux sociaux) • de mesures d'audience</i>	Consentement de l'utilisateur. Intérêt légitime lorsque les cookies concernés répondent aux exceptions au recueil du consentement
4. L'évaluation et la gestion des risques de crédit, financiers et autres risques associés	
4.1 <i>Gestion des risques opérationnels Risques informatiques, juridiques, de mauvaise exécution d'une opération</i>	Obligations légales ou réglementaires
4.2 <i>Gestion des risques de crédit et des risques de marché</i>	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires
4.3 <i>Elaboration du modèle de cotation des risques, Prévention des risques de défaillance, et aide à la sélection du risque en matière d'octroi de crédit</i>	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires. Intérêt légitime sur les risques de défaillance et d'aide à l'évaluation (solvabilité des personnes concernées et leur capacité à assurer le remboursement des crédit)
4.4 <i>Cession de créances et titrisation des créances La titrisation consiste en la transformation de créances ou prêts en cours en titre financiers proposés à des investisseurs.</i>	Intérêt légitime de la Banque. L'intérêt légitime est d'optimiser sa gestion financière.
5. L'évaluation et la gestion du contrôle interne, du contrôle de la conformité, de la fraude, de la lutte contre la délinquance financière, la sécurité des personnes et des biens	
5.1 <i>Contrôles permanent et périodique de la Conformité des différentes activités de la Banque</i>	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaire
5.2 <i>Dispositif « Lanceur d'alerte »</i>	Intérêt légitime
5.3 <i>Prévention, détection et gestion de la Fraude</i>	Intérêt légitime. L'intérêt légitime de la Banque est de limiter la fraude pour son compte et celui de ses clients.
5.4 <i>Détection et traitement des abus de marché</i>	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires
5.5 <i>Lutte Anti-Blanchiment / Lutte Antiterroriste / Respect des Sanctions Internationales et Embargos</i>	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires
5.6 <i>Sécurité des personnes et des biens</i>	Intérêt légitime de la Banque. Son intérêt est d'assurer la sécurité des Clients, Prospects, et de ses collaborateurs, ainsi que de ses biens.